

**Aide-mémoire des Présidents de la Réunion conjointe des Groupes de travail I et III du Comité  
de la Conférence chargé du suivi de l'Évaluation externe indépendante  
Mardi 1<sup>er</sup> juillet 2008**

Vic Heard, Président du Groupe de travail I, et  
Ramalingam Parasuram, Président du Groupe de travail III

1) **Stratégie de mobilisation de ressources:** Les Membres ont bien accueilli le projet de stratégie sur la mobilisation de ressources (Annexe I) et ont demandé que le texte soit adapté à des lecteurs non anglophones. Les Membres ont souligné:

- a) l'importance des partenariats, au sein desquels la FAO pourrait jouer un rôle d'exécutant ou bien un simple rôle catalytique. La FAO devrait chercher plus activement à établir des partenariats viables et à identifier des politiques et stratégies pour d'éventuelles organisations donatrices. Les fondations privées pourraient constituer une nouvelle source non négligeable de ressources extrabudgétaires;
- b) qu'il faudrait préciser les différentes approches requises pour mobiliser des ressources selon le type d'activité (intégrées dans les domaines d'action prioritaire, activités nationales et régionales, situations d'urgence et traités, conventions, etc.);
- c) la nécessité d'assurer la cohérence de l'action de la FAO avec celle d'autres organisations du système des Nations Unies (conformément au principe de l'unité d'action);
- d) que la décentralisation et la délégation de la mobilisation de ressources étaient indispensables, mais qu'il faudrait néanmoins conserver une politique centrale ferme pour assurer la cohérence des activités et leur ciblage sur les priorités convenues de l'Organisation;
- e) que les activités extrabudgétaires devaient couvrir tous les coûts variables, notamment ceux relatifs aux bureaux, aux intrants techniques, etc.; et
- f) l'importance de procéder à une évaluation indépendante du travail de la FAO pour renforcer la confiance des donateurs éventuels de fonds extrabudgétaires.

2) Plusieurs Membres, tout en reconnaissant l'intérêt du financement groupé, ont noté qu'ils avaient l'intention d'allouer à des activités spécifiques une partie au moins de leurs futures contributions extrabudgétaires.

3) **Critères du Programme de coopération technique (PCT) pour l'allocation de ressources aux régions:** Les Membres ont examiné la deuxième suggestion de la Direction concernant les critères applicables à l'allocation des ressources du PCT aux régions (Annexe II). Ils ont réaffirmé que les ressources du PCT devaient être allouées aux Représentants régionaux/Sous-Directeurs régionaux avec un degré élevé de délégation aux niveaux sous-régional et national pour les approbations de projets. Les Membres ont estimé que le critère principal devait être la transparence (autrement dit, les ressources ne devaient pas être allouées d'une manière qui semble arbitraire) et le respect des décisions prises par les Membres dans ce domaine. Ces considérations politiques étaient complexes et ne sauraient être régies par de simples critères (la proportion de ressources allouées dans le passé à chaque région influait sur les attentes). Il semble que les Membres se soient mis d'accord sur les points suivants:

- a) Tous les pays en développement avaient droit aux PCT sans être tenus d'y contribuer, mais les pays les moins avancés devaient bénéficier d'une priorité claire. Un montant minimum devait être mis à la disposition de chaque pays d'une même région (certains Membres ont estimé que les pays à revenu intermédiaire-tranche supérieure devaient être tenus de contribuer financièrement au PCT);

- b) Le Conseil pourrait fixer les proportions par région de manière périodique, en tenant compte d'un large éventail de facteurs; et
- c) L'Afrique devrait bénéficier d'une certaine priorité. Certains Membres ont suggéré qu'elle devrait recevoir 50 pour cent des ressources allouées. D'autres ont noté que le pourcentage actuel était de 38 pour cent et qu'il pourrait être porté à 40 pour cent. Les régions qui comptaient davantage de pays à revenu intermédiaire et dans lesquelles la proportion de personnes sous-alimentées était faible pourraient bénéficier de ressources légèrement inférieures à celles allouées dans le passé; et
- d) Le PCT devrait incarner des principes qui motivent les donateurs susceptibles d'apporter un financement extrabudgétaire supplémentaire.

4) La Direction a été invitée à soumettre d'autres suggestions aux Groupes de travail combinés, en fonction du débat du 28 juillet. Outre les allocations régionales, ces suggestions devraient porter sur les critères en fonction desquels les Représentants régionaux alloueraient des ressources aux sous-régions et aux pays et sur les dispositions et considérations applicables à l'utilisation du Fonds du PCT au niveau des pays et à l'approbation de projets individuels.

## Annexe I

### Projet de stratégie de mobilisation de ressources

#### 1. Analyse des besoins et avantages comparatifs de la FAO

1. La combinaison de ressources dont dispose l'Organisation pour mener à bien ses activités ne cesse d'évoluer et les dépenses extrabudgétaires sont maintenant aussi élevées que celles imputées sur le Programme ordinaire de 2006-07. Néanmoins, l'EEI a constaté: a) qu'il y avait des déficits dans le financement de certains domaines clés; b) que les propositions concernant l'utilisation des ressources extrabudgétaires ne précisaient pas systématiquement de quelle manière ces ressources contribueraient à l'obtention des résultats et des produits définis par l'Organisation et que des améliorations s'imposaient pour garantir que les fonds extrabudgétaires complètent le budget du Programme ordinaire de manière à contribuer effectivement à la réalisation des objectifs et les résultats de l'Organisation; c) qu'il fallait mieux intégrer les exigences découlant des programmes nationaux, sous-régionaux et régionaux et d) que la volatilité et l'affectation des financements extrabudgétaires actuels posaient un problème.

2. L'EEI a recommandé qu'une stratégie de mobilisation des ressources cohérente et dynamique soit mise en place autour des domaines d'action prioritaires (appelés thèmes prioritaires dans le rapport de l'EEI) et des cadres nationaux sur les priorités à moyen terme. Le présent document soumet une stratégie possible, à l'attention des Groupes de travail I et III du Comité de la Conférence chargé du suivi de l'EEI (CoC-EEI).

3. La FAO a besoin d'une base de financement rationnelle, stable et renforcée pour remplir son rôle de centre d'excellence technique dans les domaines relevant de son mandat. Ses principaux *avantages comparatifs* en matière de mobilisation des ressources sont les suivants:

- Sa contribution équilibrée et fondée sur des éléments concrets à des débats complexes et délicats tenus aux niveaux mondial, régional, sous-régional et national;
- Sa fonction d'instance neutre pour la négociation d'accords internationaux;
- La qualité et l'envergure de ses fonctionnaires techniques, qui peuvent devenir des catalyseurs actifs de l'élaboration de « pratiques optimales » dans les domaines relevant du mandat de l'Organisation, à l'échelon national;
- Sa présence étendue aux niveaux national, sous-régional et régional;
- Son programme de terrain et ses capacités de mise en œuvre dans des situations complexes, ainsi que son accès aux gouvernements;
- Son rôle reconnu dans les interventions d'urgence et les stratégies de transition (ou de sortie) du relèvement au développement et à l'investissement;
- Sa capacité démontrée à établir des partenariats.

#### **Vision et objectifs**

4. La FAO doit faire en sorte que des efforts de mobilisation et de communication soient entrepris à tous les niveaux de l'Organisation pour recueillir les ressources dont elle a besoin pour s'acquitter de ses fonctions essentielles et obtenir les résultats qu'elle a définis aux niveaux mondial, régional, sous-régional et national.

5. Les objectifs de la stratégie de mobilisation des ressources sont les suivants:

- **Obtenir des financements et un appui adéquats pour** la réalisation des Résultats de l'Organisation, aux niveaux mondial, régional, sous-régional et national;
- **Obtenir en temps voulu des financements prévisibles, grâce à des contributions volontaires**, de manière à pouvoir planifier de manière efficace le travail de la FAO;
- Accroître la part des fonds d'affectation générale.

## 2. Tracer la voie à suivre – les composantes de la stratégie

6. Pour atteindre ces objectifs, la stratégie inclura une série d'actions à mener avec des partenaires externes de la FAO ou à caractère plus interne, sur la base de deux principes fondamentaux:

- intégration de la planification et de l'utilisation des ressources extrabudgétaires contribuant à la réalisation des Résultats de l'Organisation dans le nouveau modèle de programmation couvrant toutes les sources de financement;
- délégation des pouvoirs de mobilisation des ressources aux bureaux décentralisés, avec une coordination efficace du Siège, fondée sur une définition claire des rôles.

7. Les ressources extrabudgétaires destinées à faciliter la réalisation des résultats de l'Organisation incluent: l'établissement de partenariats et le soutien en nature; l'aide officielle de donateurs, qu'elle soit accordée dans le cadre de projets ou de programmes<sup>1</sup>, de programmes de partenariat ou du remboursement direct des dépenses; le soutien budgétaire direct et les Fonds fiduciaires unilatéraux.

Éléments de la mise en œuvre:	Description des actions	Résultat
A. <i>Incorporer la stratégie de mobilisation des ressources dans le nouveau modèle de programmation – l'orientation stratégique de la mobilisation des ressources aux niveaux régional, sous-régional et national étant donnée par les programmes régionaux et sous-régionaux et les cadres nationaux sur les priorités à moyen terme</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les résultats escomptés des activités de la FAO devraient donner à tous les membres, donateurs et pays bénéficiaires l'assurance que les activités pour lesquelles l'Organisation demande un appui financier ont fait l'objet d'un examen approfondi et contribuent directement aux résultats de l'Organisation définis pour l'exercice biennal. Les enveloppes de ressources présentées dans le Plan à Moyen terme et le Programme de travail et budget incluront une estimation de l'enveloppe des ressources extrabudgétaires.</li> <li>• les programmes régionaux et sous-régionaux et les cadres nationaux sur les priorités à moyen terme serviront de</li> </ul>	Accroître la transparence et la confiance des Membres et des donateurs dans la FAO.

<sup>1</sup> Par exemple, SFERA.

<sup>2</sup> Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF), documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), si pertinent.

	<p>catalyseurs pour la mobilisation de ressources au niveau régional, sous-régional ou national, conformément à d'autres approches spécifiques aux pays<sup>2</sup>, telles que le processus pilote « Unis dans l'action ».</p>	
<p><i>B. Associer les Membres et les donateurs au processus de définition des fourchettes de ressources financées par des contributions volontaires</i></p>	<p>Convenir d'étapes concernant cet aspect spécifique dans le processus de planification: a) Examen, par les Membres, des besoins extrabudgétaires totaux, tels qu'ils ressortent du processus PMT/PTB, dans le cadre de la préparation d'une proposition, au cours d'une réunion des Membres qui pourrait se tenir au début de la deuxième année de l'exercice biennal; b) informer les donateurs et mobiliser leur appui pour les activités de plaidoyer, de réglementation ou de développement ou les interventions d'urgence et de relèvement de la FAO, et faire rapport sur le niveau des ressources promises, reçues et allouées, par rapport aux besoins prévus, grâce à un calendrier fixe de consultations durant le cycle d'exécution.</p>	<p>Renforcer la prévisibilité des ressources extrabudgétaires, pour chaque Résultat de l'Organisation escompté.</p>
<p><i>C. Présenter les domaines d'action prioritaires, dans le contexte du nouveau processus de planification du CS/PMT, à l'attention des Membres, pour examen.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les domaines d'action prioritaires servent de catalyseur pour la mobilisation de ressources extrabudgétaires. Ces domaines de travail « porte-étendard » sont définis pour une action immédiate ou pour faire face à des défis émergents.</li> <li>• Ils contribuent à la réalisation des objectifs stratégiques et sont liés aux ressources pour l'adoption des produits et des services que la FAO s'engage à fournir à ses Membres, tels qu'ils sont généralement définis dans les résultats de l'Organisation.</li> <li>• Les domaines d'action prioritaires peuvent représenter des domaines d'avantage comparatif ou des fonctions essentielles de l'Organisation, lorsque l'on sait que les ressources sont insuffisantes pour atteindre les résultats escomptés aux niveaux régional, sous-régional et national.</li> </ul>	<p>Faciliter et accroître les financements communs et non affectés.</p>

<p><i>D. Sensibiliser les décideurs, les donateurs potentiels et le grand public à la contribution unique de la FAO au processus de développement, à son avantage comparatif pour les opérations d'urgence et de relèvement, et à l'efficacité avec laquelle elle met en œuvre les projets et programmes financés par des donateurs.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formuler une stratégie et un plan de communication marketing ciblés sur les principaux donateurs visés et fondés sur des expériences concrètes positives.</li> <li>• Promouvoir largement la stratégie et le plan de communication marketing pour garantir une communication cohérente des messages clés en rapport avec la mobilisation de ressources.</li> <li>• Élaborer une série connexe de directives sur la communication à l'intention des fonctionnaires de toutes les unités, pour les aider à entreprendre des activités de communication en rapport avec la mobilisation de ressources.</li> </ul>	<p>Reconnaissance et appréciation accrues de la « marque FAO » parmi les principaux donateurs visés<sup>3</sup>.</p>
<p><i>E. Atteindre une plus large gamme de donateurs et en mobiliser de nouveaux, éventuellement dans le secteur privé; travailler en coordination étroite avec les partenaires pertinents et développer les partenariats.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Documenter et suivre les tendances des donateurs et partager l'information avec tous les bureaux intervenant dans la mobilisation de ressources. Des organisations et des institutions régionales et sous-régionales, ainsi que d'autres organisations du système des Nations Unies, en particulier dans les pays, sont des partenaires possibles pour la mobilisation de ressources en faveur de programmes conjoints dans les domaines relevant du mandat de la FAO.</li> <li>• Étudier des possibilités concrètes offertes par le secteur privé; élaborer des directives, à soumettre à l'examen des organes directeurs, relatives à la mobilisation de ressources avec le secteur privé.</li> <li>• Développer la composante « mobilisation de ressources » de la Stratégie de partenariat.</li> <li>• Les gouvernements bénéficiaires doivent donner la preuve de leur engagement à travailler en partenariat avec la FAO en honorant leurs engagements financiers, notamment en versant leurs contributions de contrepartie en espèces.</li> </ul>	<p>Élargir la base de financement, en fonction des contributions des partenaires.</p>

<sup>3</sup> Grâce à une compréhension des avantages comparatifs de la FAO pour l'exécution de projets et de programmes financés par des donateurs.

<p><i>F. Encourager les donateurs à passer progressivement d'une approche-projet à des partenariats stratégiques pluriannuels et/ou à soutenir les domaines d'action prioritaires</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Définir un programme de reconnaissance et assurer aux donateurs une visibilité à leurs souhaits et adaptée aux circonstances.</li> <li>• Élaborer de nouveaux cadres pour des modalités de financement pluriannuel et/ou multidonateurs à plus long terme et assorti de moins de conditions, des fonds fiduciaires unilatéraux, des programmes communs, l'exécution nationale et d'autres donateurs émergents non traditionnels, y compris le secteur privé.</li> <li>• Améliorer l'établissement des rapports de « veille économique » destinés aux services de l'Organisation, ainsi qu'à ses Membres et à ses donateurs, sur les résultats atteints, les ressources et les bénéficiaires, en s'appuyant sur les systèmes de suivi et d'évaluation de l'Organisation et en les complétant.</li> </ul>	<p>Promouvoir une approche fondée sur les résultats et accroître les financements communs et non affectés.</p>
<p><i>G. Différencier clairement les rôles des bureaux décentralisés et du Siège en matière de mobilisation de ressources</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bureaux décentralisés: <ul style="list-style-type: none"> <li>a) défendre l'avantage comparatif de la FAO aux niveaux régional, sous-régional et national;</li> <li>b) contribuer à la formulation des Résultats de l'Organisation et à l'identification des Domaines d'action prioritaires et les documenter;</li> <li>c) Mobiliser des ressources pour atteindre les résultats définis pour les bureaux régionaux, sous-régionaux et nationaux;</li> <li>d) affecter les ressources reçues et attribuer les résultats obtenus et fournir des informations en retour à la coordination centrale, aux partenaires et aux donateurs locaux.</li> </ul> </li> <li>• Siège: <ul style="list-style-type: none"> <li>a) définir la conception de l'allocation des ressources sur la base des Résultats de l'Organisation et des Domaines d'action prioritaires et consolider les financements requis pour le processus PMT/PTB;</li> <li>b) soutenir le processus d'examen par les membres et les donateurs des propositions concernant les ressources extrabudgétaires;</li> <li>c) coordonner la gestion des risques associés au caractère imprévisible des</li> </ul> </li> </ul>	<p>Parvenir à des arrangements organisationnels efficaces pour faciliter la mobilisation de ressources, notamment entre les bureaux régionaux, sous-régionaux et nationaux.</p>

	contributions volontaires; d) coordonner la mobilisation de ressources grâce à de nouvelles politiques, à la communication et à des outils (comme la formation, les mécanismes financiers, les nouveaux accords de partenariat et l'appui aux bureaux décentralisés); et e) établir des rapports sur l'exécution générale.	
<i>H. Revoir le mécanisme de détermination, d'examen et de contrôle de la politique interne relative aux financements extrabudgétaires</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Examiner le mécanisme de définition des politiques et de contrôle pour faciliter l'application des principes relatifs au nouveau modèle de programme de la FAO.</li> <li>• Remplacer les règles et procédures opérationnelles/de gestion actuelles par de nouveaux outils harmonisés.</li> </ul>	Améliorer le contrôle des ressources extrabudgétaires, la transparence et les procédures d'établissement des rapports destinés aux Membres.
<i>I. Confirmer la politique de recouvrement intégral des coûts pour les activités financées par des contributions extrabudgétaires</i>	Les dépenses d'appui aux activités financées par des fonds extrabudgétaires seront surveillées. La politique de la FAO concernant les dépenses d'appui repose sur le concept du recouvrement intégral des <i>coûts variables indirects</i> . Cependant, étant donné que les contributions volontaires atteignent le niveau des contributions ordinaires, il conviendrait de récupérer également la portion pertinente des coûts fixes indirects. Une proposition en ce sens sera soumise au Comité financier à sa session d'octobre 2008.	Garantir un financement équilibré des activités et élargir la base de financement de l'Organisation.

8. La recommandation générale du Rapport de l'EEI relative à l'élaboration d'une stratégie de mobilisation des ressources, contenait six recommandations subsidiaires. Les recommandations subsidiaires a), b) c) et e) sont couvertes dans les composantes de la stratégie et les actions de haut niveau correspondantes décrites ci-dessus.

9. En ce qui concerne la recommandation subsidiaire 7.6 d)<sup>4</sup>, en particulier les conditions de la mise en œuvre, la direction a entrepris un examen préliminaire sur la base de l'expérience acquise par la FAO et par d'autres organisations du système des Nations Unies au cours des dix dernières années. Comme indiqué précédemment lors d'une réunion du Groupe de travail III, la direction estime que cette approche ne serait pas rentable pour l'Organisation. Au cours des débats a été évoquée la possibilité d'examiner le modèle de l'UNICEF pour voir dans quelle mesure il pourrait être utilisé. Or,

<sup>4</sup> Extrait de la recommandation 7.6 d) « ...dans le but de créer et de renforcer l'appui de la part du public et des petites entreprises à la FAO, il faudrait établir une nouvelle fondation indépendante. Elle devrait être entièrement extérieure aux rouages de l'Organisation. La fondation remplacerait le TeleFood et les fonds mobilisés seraient affectés aux thèmes prioritaires. La FAO appuierait le démarrage de la fondation, mais il faudrait respecter une durée stricte de trois ou quatre ans pour le succès de l'entreprise. Ensuite, le soutien cesserait ».



la FAO a déjà brièvement examiné dans le passé ce modèle possible pour parvenir à la conclusion qu'il serait inapproprié de l'étendre à la FAO. La direction a cependant déclaré qu'elle restait disposée à commissionner une étude approfondie de la question, si les Membres le jugeaient utile.

10. Enfin, en ce qui concerne la recommandation subsidiaire 7.6 f), la direction attendra d'éventuelles orientations supplémentaires de la part du Groupe de travail II.

## Annexe II

### Critères pour l'allocation régionale des ressources du PCT sur la base des principes proposés par les Groupes de travail I et III du CoC-EEI

1. Lors de leur réunion conjointe du 13 juin 2008, les Groupes de travail I et III du CoC-EEI ont demandé à la Direction de présenter une contribution plus détaillée concernant l'allocation régionale des ressources du PCT en appliquant une série de principes agréés (voir l'Aide-mémoire des présidents).
2. À titre de comparaison et en référence à l'observation figurant dans l'EEI qui indique que « ...la répartition entre les régions a, en règle générale, reflété les besoins relatifs de chacune d'entre elles, évalués sur la base de critères généralement acceptés pour mesurer et comparer les niveaux de sécurité alimentaire, de pauvreté et de dépendance vis-à-vis de l'agriculture » (C 2007/7 A.1, par. 340), le tableau 1 présente la répartition moyenne des fonds du PCT par région pour les trois derniers exercices biennaux.

**Tableau 1: Répartition régionale moyenne des fonds du PCT pour les trois exercices biennaux**

Bureau régional	RAF	RAP	REU	RLC	RNE
Part moyenne de la dotation du PCT	38 %	23 %	8 %	21 %	10 %

3. La présente note donne une option possible d'allocation régionale indicative, élaborée en application des critères ci-après et conformément aux indications formulées par les Groupes de travail. Il est également suggéré pour chaque critère un coefficient de pondération, exprimé en pourcentage de la dotation du PCT.

- a) **Le nombre de pays susceptibles de bénéficier d'une assistance au titre du PCT sous la forme de dons (coefficient de pondération 40 pour cent)**  
Le principe de l'universalité exige que les 156 pays membres, ayant droit à une assistance sous forme de dons, puissent tous avoir accès à une part des ressources permettant l'apport d'une assistance technique efficace. Un coefficient de pondération plus bas réduirait les ressources disponibles au titre de ce critère au-dessous du niveau d'engagement autorisé dans le cadre du Fonds du PCT (200 000 USD par pays et par exercice biennal) qui a été établi par le Conseil en novembre 2005.
- b) **Le nombre de pays relevant de la catégorie « attention spéciale » telle que définie par les organes directeurs – PFRDV, PMA, PDSL et PEID (coefficient de pondération 40 pour cent)**  
En novembre 2005 le Conseil a confirmé l'importance pour le PCT d'accorder une attention particulière aux pays ayant des besoins spéciaux du fait de leur niveau de revenu, de leur isolement géographique et de leur degré de développement. C'est pourquoi il a été attribué à ce critère le même poids qu'au précédent.
- c) **Le nombre de personnes sous-alimentées dans chaque région (coefficient de pondération 10 pour cent)**
- d) **Le nombre de personnes tributaires de l'agriculture (coefficient de pondération 10 pour cent)**

4. Si l'on donnait aux critères c) et d) un coefficient de pondération plus élevé, l'allocation régionale s'écarterait sensiblement de la moyenne effective des trois derniers exercices biennaux (tableau 1) et favoriserait une région en particulier, du fait qu'elle compte un nombre élevé de personnes sous-alimentées et de personnes tributaires de l'agriculture. Le tableau 2 indique les données pour chaque critère et région.

**Tableau2: Critères d'allocation et données pour chaque région**

Critères	RAF	RAP	REU	RLC	RNE	Total
Nombre de pays susceptibles de bénéficier de l'assistance du PCT sous la forme de dons (principe de l'universalité)	46	34	27	34	15	<b>156</b>
Nombre de pays relevant de la catégorie « attention spéciale »	43	31	13	22	7	<b>115</b>
Personnes sous-alimentées dans la région (en millions)	207	532	27	51	18	<b>835</b>
Population dépendant de l'agriculture (en millions d'habitants)	424	1 878	79	107	82	<b>2 569</b>

5. Le tableau 3 ci-après indique, à titre d'exemple, la répartition des ressources que l'on obtiendrait en appliquant le modèle ci-dessus à la dotation du PCT pour 2008-2009 (104 millions d'USD). Conformément à la proposition des Groupes de travail et des organes directeurs de réserver 15 pour cent des crédits pour l'aide d'urgence et compte tenu également de la nécessité d'affecter un montant minimum pour les projets interrégionaux, il a été mis en réserve 18 millions d'USD pour ce type de projets. Le solde de 86 millions d'USD est réparti entre les différents critères selon leur poids respectif (cases en grisé sur la droite). Le montant est ensuite réparti entre les régions proportionnellement aux données du tableau 2.

**Table 3: Exemple de répartition des ressources du PCT– en millions d'USD**

Critères	Poids	RAF	RAP	REU	RLC	RNE	Totaux
Nombre de pays susceptibles de bénéficier de l'assistance du PCT sous la forme de dons (principe de l'universalité)	40 %	10,1	7,5	6,0	7,5	3,3	34,4
Nombre de pays relevant de la catégorie « attention spéciale »	40 %	12,9	9,3	3,9	6,3	2,1	34,4
Personnes sous-alimentées dans la région (en millions)	10 %	2,1	5,5	0,3	0,5	0,2	8,6
Population dépendant de l'agriculture (en millions d'habitants)	10 %	1,4	6,3	0,3	0,4	0,3	8,6
<i>Sous-total</i>		26,	28,5	10,4	14,7	5,9	<b>86,0</b>
Aide d'urgence/projets interrégionaux (sur la base des trois derniers exercices biennaux)		7,1	5	0,9	3,3	1,7	<b>18</b>
<i>Totaux</i>		<b>33,7</b>	<b>33,5</b>	<b>11,3</b>	<b>18,0</b>	<b>7,6</b>	<b>104,0</b>
<i>Totaux (en pourcentage)</i>		<b>32 %</b>	<b>32 %</b>	<b>11 %</b>	<b>17 %</b>	<b>7 %</b>	<b>100 %</b>

6. Ce qui précède constitue une proposition ouverte destinée à servir de base aux délibérations, tout particulièrement en ce qui concerne le coefficient de pondération à assigner à chacun des quatre critères susmentionnés et le nombre de critères que l'on souhaite réellement conserver.

7. En ce qui concerne la gestion des allocations régionales, une partie de l'allocation régionale sera mise en réserve pour l'approbation de projets régionaux et sous-régionaux auxquels tous les pays éligibles de la région auront un accès égal. Le solde de l'allocation régionale serait affecté à titre indicatif aux pays de la région selon les critères énumérés ci-dessus. Toutefois, le montant des allocations n'aurait qu'un caractère indicatif et ne constituerait pas un droit. Il incombera aux coordonnateurs sous-régionaux, aux représentants régionaux et, en dernier recours, au Siège de réorienter toute allocation qui n'aura pas été intégralement engagée vers d'autres pays, sous-régions ou régions, en fonction des besoins.